

Genève, le 22 novembre 2024

Question écrite au Rectorat de Kinda AMOUNE, Elisabetta MARCHESINI, Noémi OTT, Romain PAUMENIL, Nicolaï SERVAIS, représentantes et représentants du corps des étudiantes et étudiants à l'Assemblée.

Accords institutionnels de l'UNIGE avec l'Université hébraïque de Jérusalem et l'Université de Tel-Aviv, dans le contexte de leur participation aux violations des droits humains et du droit international commises par l'État d'Israël

QUESTION (voir l'annexe ci-après pour l'argumentaire détaillé)

Étant donné que :

- les actes commis par l'État israélien constituent clairement des violations graves des droits humains et du droit international, reconnus comme « crime d'apartheid » par la Cour internationale de Justice (CIJ), et présentant « des éléments caractéristiques d'un génocide » selon un comité spécial de l'ONU ([septembre 2024](#)) ;
- la caractérisation de génocide est considérée par le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE), comme le révèle une [note juridique interne](#) rendue publique en novembre 2024;
- l'Université hébraïque de Jérusalem (HUJI) et l'Université de Tel-Aviv participent et contribuent activement à ces actes de l'État israélien, qui continuent à ce jour ;
- l'UNIGE a affirmé dans le cas de l'agression militaire russe en Ukraine sa [« volonté de paix et de restauration du droit international »](#), et suspendu en conséquence à titre temporaire les accords conclus avec les universités russes ;

pourquoi le rectorat de l'Université de Genève n'a-t-il toujours pas prononcé un moratoire à effet immédiat sur nos collaborations institutionnelles avec l'Université hébraïque de Jérusalem (HUJI) et l'Université de Tel-Aviv, alors qu'un nombre important d'universités européennes ont déjà suspendu leurs liens avec des universités israéliennes ([source](#)) ? Au vu des multiples [déclarations publiques](#) des directions des universités israéliennes en soutien à l'effort de guerre de l'État d'Israël,

en particulier celles du recteur de l'Université hébraïque de Jérusalem ([octobre 2023](#), [octobre 2024](#)), en quoi la suspension des accords de collaboration ne s'applique-t-elle pas de la même manière qu'elle l'a été dans le cas des universités russes ?

ANNEXE

1. Suspendre les accords institutionnels ne signifie pas rompre les collaborations de recherche au niveau des individus

Comme le souligne Éléonore Lépinard, sociologue et professeure à l'Université de Lausanne: « La demande de suspendre les relations académiques ne cible pas les individus, mais porte sur les relations institutionnelles. [Elle] n'empêche pas les universitaires israéliens de participer à des rencontres internationales, ni les collaborations avec elles et eux, du moment que ni l'université israélienne ni l'État israélien ne puissent en tirer profit ou s'en prévaloir. »

2. Contexte de l'UNIGE

La suspension des relations institutionnelles avec les universités russes

Le 8 mars 2022, deux semaines après le début de l'invasion russe de l'Ukraine, l'UNIGE a déclaré : « L'UNIGE suspendra ses collaborations avec des institutions russes si elles devaient entrer en contradiction avec sa volonté de paix et de restauration du droit international. Dans la situation actuelle, elle suspend par ailleurs le développement de tout nouvel accord de collaboration avec des institutions russes. »

Pourquoi pas de suspension des relations institutionnelles avec les universités israéliennes?

Dans le cadre d'un entretien pour *Le Temps*, paru le 16 septembre 2024, le journaliste Marc Guéniat avait posé cette question à Audrey Leuba : « L'UNIGE a interrompu ses partenariats avec ses homologues russes en raison de la "violation massive du droit international" commise en Ukraine. De telles violations ne se produisent-elles pas à Gaza? ». La réponse fut la suivante : « Oui, mais il existe une différence notable. Les recteurs des universités russes se sont positionnés en faveur de la politique de l'État russe. À ma connaissance, il n'y a rien de comparable en Israël. »

Or l'équivalent israélien de Swissuniversities s'est positionné en faveur de la politique de l'État israélien en publiant une lettre ouverte le 1^{er} novembre 2023, dans laquelle il accuse les autres universités du monde de leur « réponse inadéquate » face aux attaques du 7 octobre et les invitent à soutenir Israël contre le Hamas en ces termes : « As leaders of Israeli universities, we have been heartened by clear statements of solidarity and support for Israel, which are, at their heart, statements in solidarity with humanity, enlightenment, and progress. At the same time, we are calling for a sea change in clarity and truth in academia on the matter of Israel's war against Hamas, so that light will triumph over dark, now and always. »

L'Université hébraïque de Jérusalem a aussi publié, le 11 octobre 2023, deux lettres ouvertes aux recteurs de deux de ses partenaires, Stanford University et Harvard University, les accusant d'être « immoraux » et « sans standards minimaux » pour ne pas avoir soutenu Israël publiquement, ne pas avoir condamné le Hamas et ne pas

avoir censuré les voix qui s'élèvent contre cette guerre qu'ils présentent comme une « mesure préventive ».

Depuis lors, le recteur de l'Université hébraïque de Jérusalem, Tamir Sheaffer, a continué de s'exprimer en fervent soutien des forces militaires israéliennes :

- Il a joué un rôle moteur dans la persécution féroce de la Prof. Shalhoub-Kevorkian (suspendue de l'Université au printemps 2024, puis arrêtée et menacée d'années de prison, puis poussée à la démission en août) pour avoir dénoncé les crimes commis par Israël à Gaza ; face à de telles critiques, Tamir Sheaffer a écrit éprouver « un dégoût profond » ([source](#)).
- Son [discours de début d'année académique 2024-2025](#) (prononcé le 27 octobre 2024) est pétri de militarisme et de nationalisme, réitérant pour la nième fois l'effort exceptionnel de l'université pour soutenir les étudiants réservistes sur le front de guerre et appelant à l'unité pour défendre Israël face à ceux qui veulent la diviser : « In the past year, Israel has faced challenges unparalleled since the War of Independence. These challenges are compounded by deep political division and the accompanying discourse of incitement and division, which threaten our national resilience and the democratic values enshrined in our Declaration of Independence. »

La communauté universitaire genevoise sonne l'alerte depuis mai 2024

Depuis mai 2024, des membres de la communauté universitaire s'efforcent de fournir au rectorat des informations extrêmement détaillées sur la participation directe des universités israéliennes au génocide à Gaza et à la colonisation du territoire palestinien occupé.

- En mai 2024, une [lettre ouverte](#) publiée par la Coordination étudiante pour la Palestine (CEP-UNIGE) avait demandé la suspension des partenariats de l'UNIGE avec les universités israéliennes impliquées dans les violations de droits humains par l'État israélien. Cette demande était restée sans suite. Des étudiant-exs ont alors occupé le bâtiment Uni Mail pendant plusieurs jours, avant d'être, suite à l'échec des négociations, évacué.exs de force par la police suite au dépôt de plainte du rectorat visant à permettre l'évacuation des locaux.
- En date du 15 mai 2024, soit au lendemain de l'évacuation de l'occupation par voie policière, une [lettre de soutien](#) aux occupant-es avait récolté plus de 300 signatures parmi le personnel de l'UNIGE.
- En date du 21 mai 2024, une [lettre ouverte](#) avait récolté plus de 1300 signatures étudiantes et plus de 40 signatures associatives pour prendre la position suivante : « Nous, associations étudiantes et/ou étudiant.e.s sans affiliation associative, voulons exprimer notre soutien à celles et ceux qui se mobilisent face aux violences en Palestine et partout dans le monde en exerçant pacifiquement leur droit à la liberté d'expression, d'association et de réunion. »
- En juin 2024, des étudiant-exs ont publié un [Rapport sur les liens entre l'Université de Genève, les universités israéliennes et le régime israélien](#). Ce

document de cinquante pages explique en détail la participation directe des institutions israéliennes aux violations massives des droits humains et du droit international commises par l'État israélien. Le rapport analyse en particulier les cas de l'Université hébraïque de Jérusalem (HUJI), avec laquelle l'UNIGE entretient un « [partenariat stratégique](#) » et l'Université de Tel-Aviv (TAU), avec laquelle l'UNIGE entretient un programme d'échanges.

- Depuis octobre, une [pétition](#) émanant de membres de la communauté universitaire a récolté plus de 1,300 signatures d'étudiant-exs et de collaborateur-icexs de l'UNIGE. Les signataires « exigent que notre institution cesse immédiatement toute collaboration avec les institutions du régime [d'apartheid](#) israélien, y compris les universités israéliennes, tant que ce régime poursuivra ses politiques de colonisation et de génocide. »

3. Contexte général

La colonisation du territoire palestinien occupé

Depuis 1967, l'État israélien occupe militairement Jérusalem-Est, la Cisjordanie et la bande de [Gaza](#). Il y implante progressivement des colonies peuplées exclusivement par des citoyens juifs israéliens. Or l'article 49 de la [quatrième Convention de Genève](#) dispose que « [I]a Puissance occupante ne pourra procéder à la déportation ou au transfert d'une partie de sa propre population civile dans le territoire occupé par elle ». Depuis l'attaque du Hamas perpétrée le 7 octobre 2023, l'impact de cette colonisation sur la population palestinienne ne cesse de s'aggraver. Selon [Human Rights Watch](#), « des colons et soldats ont déplacé des communautés palestiniennes entières, détruisant chaque foyer, avec le soutien apparent des plus hautes autorités israéliennes ». Selon [B'tselem](#), les soldats et les colons israéliens agissent souvent ensemble dans la perpétration d'atrocités contre la population civile palestinienne.

Dans son [avis](#) du 24 juillet 2024, la Cour internationale de Justice réaffirme l'illégalité des politiques israéliennes de colonisation du Territoire palestinien occupé. Elle exige également la fin de l'occupation israélienne du Territoire « dans les plus brefs délais » et appelle aux États tiers à « ne pas prêter aide ou assistance » à cette occupation.

Le crime d'apartheid

Selon Amnesty International, « les trois instruments internationaux en matière de droits humains qui interdisent explicitement l'apartheid sont la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (adoptée par les Nations unies en 1965), la [Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid](#) (adoptée en 1973) et le Statut de Rome de la [Cour pénale internationale](#) (adopté en 1998).

Selon les rapports publiés entre 2020 et 2022 par les organisations israéliennes [B'tselem](#) et [Yesh Din](#), ainsi que par les organisations internationales [Human Rights](#)

[Watch](#) et [Amnesty International](#), l'État israélien impose un « régime d'*apartheid* » sur l'ensemble du territoire qu'il contrôle, y compris Jérusalem-Est, Gaza et la Cisjordanie occupées.

Dans son [avis](#) du 24 juillet 2024, la Cour internationale de Justice dénonce à son tour « les lois et mesures discriminatoires d'Israël dans le Territoire palestinien occupé en démontrant qu'elles sont assimilables aux éléments du crime d'*apartheid*. Israël a, dans le Territoire palestinien occupé, commis de nombreux actes inhumains, que l'avis identifie sans ambiguïté, dans le cadre d'un régime institutionnalisé d'oppression systématique et de domination. »

Le crime de génocide

Depuis plus d'**un an**, le régime colonial israélien se livre à la [destruction systématique](#) du peuple palestinien à Gaza.

Parmi les rapports [publiés](#) par Francesca Albanese, Rapportrice spéciale sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967, deux rapports documentent "[l'anatomie d'un génocide](#)" et l"[effacement colonial par le génocide](#)". De nombreux experts soutiennent que le véritable bilan du massacre s'élevait en juillet à **plus de 180,000 personnes** (8% de la population gazaouie) tuées par les bombes, les balles, les maladies et la famine, ce dont la [presse genevoise](#) s'est fait le relais.

Le scolasticide à Gaza

Selon le Haut-Commissariat aux droits de l'homme de l'ONU le terme [*scolasticide*](#) « fait référence à l'anéantissement systémique de l'éducation par l'arrestation, la détention ou l'assassinat d'enseignants, d'étudiants et de membres du personnel éducatif, ainsi que par la destruction des infrastructures éducatives. » En d'autres termes, c'est une méthode génocidaire avec un but précis. Alors que le *génocide* désigne la destruction volontaire d'un peuple et le *domicide* celle d'un lieu de vie, le *scolasticide* cible quant à lui la destruction volontaire de tout le système éducatif.

Un scolasticide de grande ampleur a cours à Gaza. « Plus de 80% des établissements scolaires de Gaza ont été endommagés ou détruits », sans compter les archives et les sites patrimoniaux, et « 5 479 étudiants, 261 enseignants et 95 professeurs d'université ont été tués à Gaza, et 7 819 étudiants et 756 enseignants ont été blessés, ces chiffres ne faisant qu'augmenter chaque jour », d'après des [expert-exs](#) de l'ONU.

La participation des universités israéliennes dans les violations des droits humains et du droit international

Outre les déclarations des recteurs d'université évoquées plus haut, qui cherchent à imposer un discours sur la guerre, les universités israéliennes participent souvent concrètement aux violations des droits humains et du droit international.

Comme le [relève](#) encore Éléonore Lépinard : « Les liens entre les universités et l'armée israéliennes sont bien documentés (voir Maya Wind, *Towers of Ivory and Steel*, Verso, 2024). Les universités israéliennes participent aux violences, depuis le développement des technologies militaires jusqu'aux justifications juridiques et éthiques de ces attaques. »

Isaac Ben-Israel, professeur à l'Université de Tel-Aviv et Major-Général dans l'armée israélienne, l'[affirme](#) lui-même : « La recherche et le développement militaires en Israël n'existeraient pas sans les universités. Ce sont elles qui effectuent toutes les recherches scientifiques de base, qui sont ensuite développées soit par les industries de défense, soit par l'armée. »

L'Université hébraïque de Jérusalem (HUJI)

Quelques exemples de sa participation dans les violations des droits humains et du droit international :

- L'HUJI collabore étroitement avec les services de renseignement israéliens à travers le Programme [Havatzalot](#). Selon le quotidien israélien *Haaretz*, ce programme équivaut à l'installation d'une « [base militaire](#) » au sein de l'université;
- Elle forme des ingénieur-exs militaire-exs dans le cadre de son Programme [Talpiot](#);
- Elle se [vante](#) de fournir des « équipements logistiques à des unités militaires » à Gaza ;
- Le campus Mont Scopus de l'HUJI a été [construit](#) dans le territoire illégalement occupé de [Jérusalem-Est](#), au prix de l'expulsion des habitant-exs palestinien-nexs.

L'Université de Tel-Aviv (TAU)

Quelques exemples de sa participation dans les violations des droits humains et du droit international :

- L'Université de Tel-Aviv offre des bourses pour les [soldat-exs israélien-nexs](#) ;
- Elle opère plusieurs [programmes militaires](#) ;
- Elle abrite également le Centre Elrom, un centre d'études stratégiques pour l'[armée de l'air israélienne](#), qui attaque depuis plus d'un an les hôpitaux, les écoles et des quartiers civils entiers à Gaza.
- Elle a élaboré la [doctrine Dahiya](#), qui prône de façon explicite l'utilisation de la violence démesurée contre les populations et les infrastructures civiles en tant que « [méthode](#) » de guerre.
- Elle dédie également des ressources importantes à la [propagation](#) du récit officiel sioniste, afin de [justifier](#) le génocide contre le peuple palestinien.

- Le campus de l'UTA est construit sur les ruines de Sheikh Muwanis, un village palestinien détruit par des groupes paramilitaires en mars 1948, et dont les habitants sont toujours interdits de retour par l'État israélien, en violation de la Résolution 194 (III) des Nations Unies exigeant le « droit de retour » pour les réfugié-exs palestinien-nexs.

Les universités européennes et la suspension des collaborations institutionnelles

Voici un tableau des universités européennes qui ont suspendu leurs liens avec des universités israéliennes, eu égard aux violations des droits humains et du droit humanitaire par l'État israélien ([source](#)).

Sciences Po Bordeaux (France)	Université d'Helsinki (Finlande)*
Université de Gand (Belgique)	Université de Ljubljana (Slovénie)
Université d'Anvers (Belgique)	Université de Barcelone (Espagne)
Vrije Universiteit Brussel (Belgique)	Université d'Oviedo (Espagne)
Université libre de Bruxelles (Belgique)	Université de Palerme (Italie)
Université de Liège (Belgique)	OsloMet (Norvège)
Académie royale des arts (Pays-Bas)	University of South Eastern Norway (Norvège)
Académie Gerrit Rietveld (Pays-Bas)	University of Bergen (Norvège)
Université de Milan (Italie)	Bergen School of Architecture (Norvège)
Université de Turin (Italie)	Nord University (Norvège)
Università politecnica delle Marche (Italie)	University of Stavanger (Norvège)

*Remarque: **l'Université d'Helsinki** a suspendu ses liens avec les deux institutions israéliennes qui nous concernent, c'est-à-dire l'Université hébraïque de Jérusalem (HUJI) et l'Université de Tel-Aviv (TAU). Dans sa [déclaration](#), l'Université d'Helsinki a précisé qu'elle suspendait toute collaboration avec les universités israéliennes au

niveau institutionnel, sans empêcher les collaborations avec des chercheur-eusexs israélien-nexs au niveau strictement individuel.



Genève, le 29 octobre 2024

Concerne : Question écrite au Rectorat de Kinda AMOUNE, Axel GRAND, Luka GIGLI, Elisabetta MARCHEZINI, Guillermo MARTIN, Noémi OTT, Romain PAUMENIL, Yoanna SANCHEZ, Nicolaï SERVAIS, Aliona SINIUKOVICH, représentantes et représentants du corps des étudiantes et étudiants à l'Assemblée.

Hausse des prix des repas dans les cafétérias

QUESTION

Pour les étudiant.e.x.s, l'accès à de la nourriture saine, variée et bon marché est une priorité et doit être considérée comme un droit. Suite aux repas à 3 CHF proposés pendant le Covid et les mobilisations étudiantes, notamment l'occupation de la cafétéria par la CUAE en 2021, des repas à 5 CHF sont disponibles dans les cafétérias de l'UNIGE.

Ces repas, bien que très souvent nourrissants, sont malheureusement trop souvent répétitifs et incomplets. En effet, il n'est pas rare que les sources de protéine soient insuffisantes voire inexistantes. Bien que les étudiant.e.x.s saluent l'existence de ces repas et ne souhaitent en aucun cas les voir disparaître malgré leur probable amélioration, il n'est pas rare que ces dernier.ère.x.s choisissent les repas plus chers pour bénéficier d'une plus grande variété et d'un repas équilibré. Cela avait notamment déjà été signalé au précédent rectorat.

Jusqu'en septembre, il y avait trois tarifs de repas pour les étudiant.e.x.s dans les cafétérias d'UniDufour et d'UniMail : un repas à 5 CHF, un à 6.90 CHF et un à 11.50 CHF. Les tarifs dans les autres cafétérias étaient les suivants : un repas à 5 CHF, un à 8.90 CHF et un à 11 CHF. Depuis septembre, les tarifs des repas ont changé et sont maintenant les suivants (pour toutes les cafétérias) : un repas à 5 CHF, un à 8.90 CHF et un à 11 CHF. Pour deux cafétérias, il y a donc une augmentation de 2 CHF sur un des repas et une diminution de 0.50 CHF pour un autre.

Globalement, les étudiant.e.x.s de ces bâtiments voient donc le prix de leurs repas augmenter de 1.50 CHF. Néanmoins, seul le repas le plus cher, soit celui que les étudiant.e.x.s achètent le moins a baissé de prix. La grande majorité des étudiant.e.x.s ne sera donc affectée que par la hausse de 2 CHF du repas à 6.90 CHF.

Comme mentionné plus haut, cette situation est très problématique car les étudiant.e.x.s choisissaient souvent les repas à 6.90 CHF afin de bénéficier d'un repas plus complet et équilibré. De plus, les étudiant.e.x.s ont constaté cette augmentation sans avoir été ni consulté.e.x.s ni averti.e.x.s.

Finalement, cette hausse du prix des repas a été accompagnée ces derniers temps de différentes mesures de la part de SV Group, qui empêchent toujours un peu plus l'accès à des repas sains, équilibrés et suffisants aux étudiant.e.x.s. SV Group a rendu les tranches de pain payantes l'année passée, les portions de tous les repas sont trop souvent insuffisantes et il faut parfois payer pour avoir de la salade avec son repas.

Dès lors, les étudiant.e.x.s demandent au Rectorat :

- Pourquoi les étudiant.e.x.s n'ont été ni consulté.e.x.s ni averti.e.x.s de cette augmentation ? Était-ce entièrement impossible ou était-ce un choix délibéré ?

- Pourquoi le prix des repas a-t-il globalement augmenté pour les étudiant.e.x.s ? Était-il impossible de trouver une autre solution, notamment une solution avec un repas à 5 CHF, un repas à 6.90 CHF et un repas à 11.50 CHF pour toutes les cafétérias ?
- Comment est-ce que le changement de prix a été décidé, quel.le.x.s ont été les acteur.ice.x.s qui l'ont décidé ?
- Que compte faire le Rectorat pour garantir que SV Group fournisse des repas à 5 CHF plus complets et équilibrés ?
- Que compte faire le Rectorat pour garantir que SV Group fournisse des repas plus complets et équilibrés et ce indépendamment de leur prix ?

REPONSE

Le rectorat de l'Université de Genève (UNIGE) est très conscient de l'importance d'un accès équitable à une alimentation saine, variée et abordable pour l'ensemble de ses étudiant.e.s. Les offres à prix subventionnés témoignent de cet engagement.

En préambule aux réponses à vos questions, il est important de rappeler que les repas à 5 CHF proposés dans nos cafétérias depuis décembre 2021 sont labellisés « [Fourchette Verte](#) » et respectent ainsi les recommandations fédérales en termes de valeurs nutritionnelles. Ce label est celui officiellement préconisé par le DIP et la restauration des communes genevoises dans les restaurants des écoles primaires, du cycle d'orientation et de l'enseignement secondaire II.

En début d'année, la liste complète des repas à 5 CHF a été labelisée attestant ainsi qu'ils respectent les recommandations nutritionnelles suisses.

La Fédération Fourchette verte effectue deux types de contrôle. Le premier concerne l'approbation préalable des plans de menus selon les critères nutritionnels et culinaires. Le second type de contrôle est réalisé *in situ* sur un menu spécifique ainsi que sur l'ensemble du restaurant. En cette année 2024 tous nos restaurants seront visités à deux reprises.

Vous trouverez ci-après un résumé du rapport de mars, les rapports complets pouvant être transmis sur demande.

Restaurant	Date de la visite	Remarque	Résultats
Uni Dufour	26 mars 2024	Attention la quantité de légumes	La visite conclue partiellement atteint 90%
Uni Dufour	27 août 2024	RAS	Atteint
Uni Mail – Kitchen	26 mars 2024	Met trop gras	Partiellement atteint
Uni Mail – Kitchen	30 octobre 2024		
Uni Mail – Time	23 mars 2024	1 repas non conforme. (Trop gras pas assez de légumes) <i>Vol au vent de roesti à la zurichoise avec riz au petit poids</i>	Pas atteint
Uni – Time	22 août 2024	RAS	Atteint
Science II	26 mars 2024	1 repas trop riche en matière grasse. (Présence de lardons dans les roestis) <i>Roesti valaisan avec lardons et salade verte</i>	Partiellement atteint
Science II	11 septembre 2024	RAS	Atteint
CMU	26 mars 2024	RAS	Atteint
CMU	16 septembre 2024	RAS	Atteint

Il est à noter que les visites du 26 mars ont été effectuées par des étudiant-es HES Santé qui sont totalement inconnu-es des collaborateurs SV. Leur rapport est ensuite contrôlé par les diététiciennes de Fourchette verte. De plus, la liste des formations suivies par les cuisiniers et cuisinières est également transmise à la Fédération Fourchette verte.

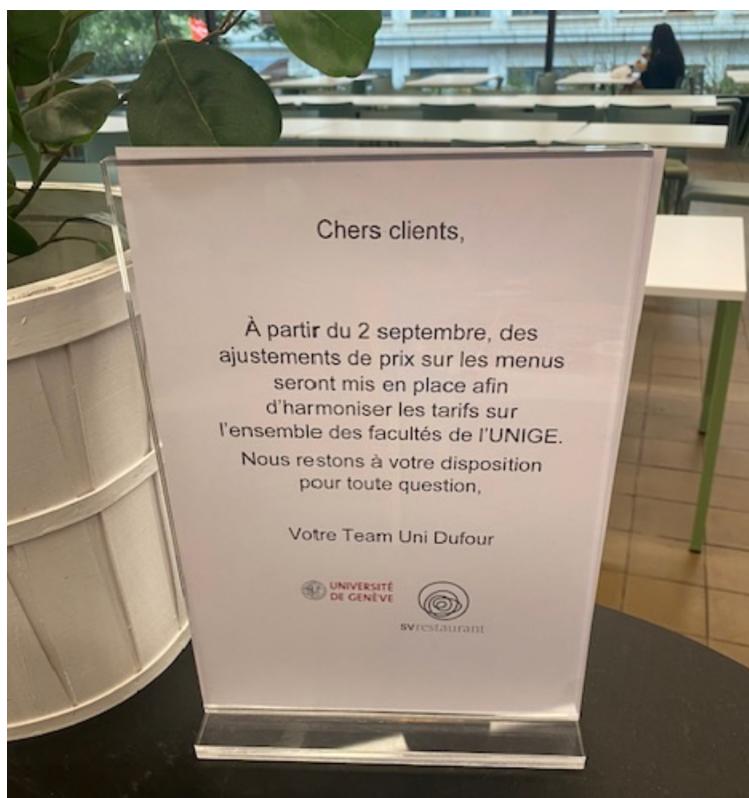
**Pourquoi les étudiant.e.x.s n'ont été ni consulté.e.x.s ni averti.e.x.s de cette augmentation ?
Était-ce entièrement impossible ou était-ce un choix délibéré ?**

Dans le cas de la récente harmonisation tarifaire dans toutes les cafétérias universitaires, qui a vu l'augmentation du prix d'un repas et la diminution d'un autre dans deux cafétérias, nous avons dû agir dans un contexte où la continuité du service de restauration était une priorité absolue et immédiate.

Afin de garantir le maintien des repas à 5 CHF, accessibles sans condition de ressources à l'ensemble des étudiant.e.s, un accord temporaire de deux ans a été conclu avec SV Group. Cet accord permet non seulement de préserver cet avantage essentiel mais aussi de stabiliser l'emploi du personnel de restauration. Il offre également à l'UNIGE le temps nécessaire pour élaborer, en concertation avec les parties prenantes, une politique de restauration durable et adaptée aux besoins de notre communauté.

Il est important de noter que cette négociation s'est concentrée sur la préservation du tarif subventionné de 5 CHF, afin de minimiser l'impact financier pour les étudiant.e.s. Les autres tarifs, réajustés pour harmoniser les prix entre les sites, n'ont pas fait l'objet de consultations spécifiques en raison de l'urgence de la situation.

Enfin, dès que l'ajustement a été décidé, l'ensemble de la communauté a été informé de manière transparente, par un affichage dans les cafétérias concernées (voir l'image ci-dessous).



Pourquoi le prix des repas a-t-il globalement augmenté pour les étudiant.e.x.s ? Était-il impossible de trouver une autre solution, notamment une solution avec un repas à 5 CHF, un repas à 6.90 CHF et un repas à 11.50 CHF pour toutes les cafétérias ?

L'augmentation du tarif d'un repas, et la diminution de celui d'un second dans les cafétérias d'Uni Dufour et d'Uni Mail, sont des mesures d'harmonisation visant à aligner les prix avec ceux en vigueur dans les autres sites, comme le CMU et Sciences, où les prix de 8.90 CHF et 11 CHF étaient déjà pratiqués.

Cette harmonisation répond à une volonté d'offrir une cohérence tarifaire sur l'ensemble des points de vente, tout en intégrant les impératifs de durabilité et de viabilité financière du service de restauration universitaire. En effet, le maintien d'une offre abordable et durable pour l'ensemble des étudiant.e.s exige des ajustements tarifaires ciblés pour équilibrer les coûts.

Malgré cette harmonisation, l'UNIGE a pris soin de préserver le tarif subventionné de 5 CHF pour tous les étudiant.e.s, sans critère de ressources et valable une fois par jour. Cette offre, qui demeure unique en Suisse, permet d'assurer un accès quotidien à un repas équilibré certifié par le label Fourchette Verte. Ce repas répond aux recommandations nutritionnelles suisses et constitue une priorité de notre politique.

On peut souligner ici que les étudiant-es, dans leur majorité et sur les différents sites, choisissent le repas à CHF 5 (voir les chiffres du 1er septembre 2023 au 18 septembre 2024 ci-dessous).

	Repas à 5.-	% sur le total repas	Repas à CHF 8.90	% sur le total repas	Repas CHF 11.-	% sur le total repas	Total repas
CMU	46 495	61,63%	13 482	17,87%	15 462	20,50%	75 439
Sciences 2	33 697	59,04%	11 612	20,35%	11 766	20,61%	57 075
	Repas à 5.-		Repas à CHF 6.90		Repas à CHF 11.50		
Uni Dufour	11 391	59,41%	4 158	21,69%	3 623	18,90%	19 172
UNI MAIL	55 591	65,39%	22 202	26,12%	7 218	8,49%	85 011

sources: EPOS System _ repas étudiant uniquement.

Comment est-ce que le changement de prix a été décidé, quel.le.x.s ont été les acteur.ice.x.s qui l'ont décidé ?

Afin de garantir un service de restauration à la communauté, le rectorat avait la double exigence de défendre l'accès des repas à 5 francs tout en assurant l'attractivité de l'offre dans un contexte de fortes contraintes budgétaires, légales et organisationnelles.

Le changement de prix a été décidé par le prestataire dans le cadre d'un accord temporaire de deux ans négociés avec l'UNIGE et dans le respect des conditions contractuelles imposées.

Que compte faire le Rectorat pour garantir que SV Group fournit des repas à 5 CHF plus complets et équilibrés ?

Contractuellement, SV Group est engagé à fournir des repas à 5 CHF conformes aux normes du label Fourchette Verte. Ce label garantit un équilibre nutritionnel et une qualité en ligne avec les standards suisses. Nous restons vigilants à ce que cet engagement soit rigoureusement respecté sur tous nos sites.

Cependant, conscients de l'importance d'une qualité irréprochable et de l'équilibre nutritionnel de ces repas, nous avons prévu des mesures supplémentaires pour nous assurer que les attentes de notre communauté étudiante soient pleinement satisfaites.

Du 1er novembre 2024 au 31 janvier 2025, une campagne de contrôle qualité approfondie est menée sur l'ensemble des sites. Cette initiative vise à évaluer non seulement la qualité et la composition nutritionnelle des repas, mais également le poids des portions, ainsi que les conditions de service, y compris les temps d'attente au service et à la caisse. Pour garantir la fiabilité de cette évaluation, cette campagne de contrôle sera réalisée de manière confidentielle.

Pour renforcer l'objectivité et la transparence de ce processus, nous avons également décidé de mandater un consultant externe. Ce consultant apportera un regard impartial et permettra une remontée d'informations régulière à l'ensemble de la communauté universitaire. L'objectif global de cette démarche est de structurer et d'améliorer de manière continue nos prestations de restauration, tout en fournissant des rapports transparents et réguliers sur la qualité de l'offre alimentaire.

Que compte faire le Rectorat pour garantir que SV Group fournit des repas plus complets et équilibrés et ce indépendamment de leur prix ?

Il est essentiel pour l'Université de Genève que tous les repas répondent aux mêmes exigences de qualité et de certification Fourchette Verte. Nous prenons les mesures nécessaires pour vérifier que ces standards soient appliqués de manière cohérente sur tous les points de vente, assurant ainsi une offre alimentaire complète, équilibrée et de qualité, quel que soit le tarif.

Cette approche globale vise à garantir à l'ensemble de la communauté étudiante un accès à des repas sains et équilibrés, adaptés aux besoins de chacun.e.



Genève, le 29 octobre 2024

Concerne : Question écrite de Guillermo MARTIN, Elisabetta MARCHESINI, Noémi OTT et Kinda AMOUNE représentant-es du corps des étudiant-es.

Le GROUFO

QUESTION

Le GROUFO est un organe mis en place afin de réunir les différentes facultés occupant le bâtiment d'Uni-Mail. C'est un espace de discussion et de décision qui permet d'échanger sur des problématiques transversales ayant comme point commun le bâtiment d'Uni-Mail.

La présidence du GROUFO est tournante et est actuellement occupée par la GSEM.

Depuis maintenant un an, certaines associations d'étudiant.e.x.s d'UniMail et la CUAE, faîtière universitaire et syndicat étudiant, demandent au GROUFO de pouvoir avoir accès à l'espace MR050. En effet, cela fait depuis février 2023 qu'il est garanti aux étudiant.e.x.s qu'iels auront accès à cet espace. Néanmoins, en raison d'une incompréhension entre l'ancien Rectorat et le GROUFO, il a été impossible pour les étudiant.e.x.s d'avoir accès à l'espace MR050 dans les délais qui leur avaient été communiqués, soit il y a un an, lors de la rentrée académique 2023-2024.

Les associations étudiantes ont d'ailleurs envoyé au GROUFO une lettre montrant leur volonté de gérer la salle ensemble via un groupe de travail de la CUAE, et revenant sur divers éléments chronologiques concernant l'obtention de cet espace. Cette lettre a été envoyée le 5 octobre 2023 et est toujours sans réponse. La lettre revient aussi sur la gestion de la salle de la part des étudiant.e.x.s.

Aujourd'hui, les étudiant.e.x.s aimeraient avoir de plus amples informations concernant le GROUFO, étant donné le manque d'informations accessibles sur le site internet de l'université et auprès de ses différentes instances.

- Quel est le but du GROUFO ?
- Quelle est la place du GROUFO dans l'Université de Genève ?
- Existe-t-il des équivalents du GROUFO d'Uni-Mail dans d'autres bâtiments ?
- Est-ce que le GROUFO a une voix consultative ou peut-il statuer sur certains sujets ? Si oui, sur lesquels ?
- Est-ce que le GROUFO a un règlement ? Si non, pourquoi ? Si oui, pourquoi n'est-il pas disponible sur le site de l'université et pourrait-il l'être ?

REPONSE

Quel est le but du GROUFO ?

Le but du GROUFO est celui rappelé dans votre paragraphe d'introduction, à savoir qu'il permet de réunir les différentes facultés occupant le bâtiment d'Uni-Mail. C'est un espace de discussion, de décision et d'échange sur des thématiques transversales ayant comme point commun le bâtiment d'Uni-Mail.

Quel est la place du GROUFO dans l'Université de Genève ?

Le GROUFO a été créé à la demande du Rectorat en 2001 dans le but de renforcer la coordination entre les entités sises à Uni-Mail sur toutes les questions touchant au bâtiment. Il regroupe les facultés présentes dans le bâtiment. STEPS, la DIBAT et le site Uni Mail de la bibliothèque y sont invités selon nécessité. Le GROUFO se réunit dans la règle une fois par semestre. Sa direction suit un tournus sur deux ans entre les facultés présentes à Uni-Mail.

Existe-t-il des équivalents du GROUFO d'Uni-Mail dans d'autres bâtiments ?

La nécessité d'un tel organe de coordination interfacultaire est spécifique à Uni-Mail, un bâtiment particulièrement important par sa taille et par le nombre d'entités qu'il regroupe. Un groupe similaire existe toutefois pour le bâtiment du boulevard Carl Vogt 66.

Est-ce que le GROUFO a une voix consultative ou peut-il statuer sur certains sujets ? Si oui, sur lesquels ?

Le GROUFO peut statuer sur des sujets internes à Uni Mail sauf contre-indication du Rectorat.

Est-ce que le GROUFO a un règlement ? Si non, pourquoi ? Si oui, pourquoi n'est-il pas disponible sur le site de l'université et pourrait-il l'être ?

Le GROUFO a été confirmé dans son fonctionnement par une lettre du Rectorat en 2004. Un règlement formel pour ce groupe de coordination n'est pas apparu nécessaire au cours des 20 dernières années.

Concernant la question du local MR050, une charte d'utilisation est actuellement en cours de validation avec pour objectif de créer un groupe de gestion étudiant pour cet espace. Le rectorat souhaite que des solutions soient rapidement mises en place pour permettre aux associations d'accéder à cet espace disponible depuis l'automne 2023. Nous veillerons à faire accélérer ce processus et soutenons la demande des étudiantes et étudiants pour un accès rapide. En attendant, des solutions temporaires, comme l'accès via la loge, sont envisageables.



Genève, le 22 octobre 2024

Concerne : **Question au rectorat de Loraine Chappuis, Iaroslav Gaponenko, Alessio Giarrizzo, Stéphanie Girardclos, Robin Lüchinger, Thierry Mathieu et Vasiliki Tsaita-Tsilimeni, représentant·es du corps des collaborateurs et des collaboratrices de l'enseignement et de la recherche à l'Assemblée de l'université.**

Plan d'action CCER 2022 du Rectorat et possibilité de contribution fédérale

QUESTION

Suite à la Pétition Academia demandant la création de plus de postes fixes dans le monde académique suisse, déposée au Conseil fédéral en 2021 avec plus de 8'500 signatures, la question de la précarité du corps intermédiaire académique en Suisse a attiré l'attention du Parlement puis du Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI).

Afin de trouver des solutions à cette situation, le SEFRI a proposé la mise en place d'un PgB (*Projektgebundene Beiträge* - Contributions liées à des projets) pour promouvoir la « relève ». Ce PgB est destiné à financer, avec des fonds fédéraux, des plans d'action (ou projets) au sein des universités et des EPF visant à améliorer l'encadrement, l'emploi et les conditions de travail des personnes en phase postdoctorale. Pour bénéficier d'un financement du PgB, les rectorats ou les présidences d'université doivent soumettre des plans d'action au SEFRI d'ici au 18 octobre 2024.

L'Université de Genève dispose depuis 2022 d'un plan d'action CCER qui fait suite à une enquête interne en 2021 et qui avait fait l'objet d'une consultation par les instances de l'Université (Conseil d'éthique et de déontologie, Conseil d'orientation stratégique, Conseil Rectorat-Décanat et Assemblée de l'Université) et d'une synthèse par le Rectorat. L'Université de Genève a par ailleurs pu bénéficier d'un soutien financier pour la question du CCER et de la relève scientifique via la Convention d'objectifs 2024-2027 (COB5), mais également par des financements extraordinaires. Ces montants, bien qu'étant les plus importants jamais engagés par l'État sur la problématique du CCER, ne permettent pas à l'heure actuelle de résoudre les importants problèmes structurels dont souffre ce corps.

Considérant ce qui précède, les représentant·es de l'assemblée souhaiteraient savoir :

1. À quel stade en est la mise en application du plan d'action CCER, ce en tenant compte des financements qui y ont été consacrés par l'État ?
2. Le Rectorat entend-il demander un financement fédéral au SEFRI pour son plan d'action CCER ?
 - (a) Le cas échéant, prévoit-il de consulter les représentant·es du CCER auprès des instances ainsi que des associations ?
 - (b) Dans quels délais la demande, et les consultations y relatives, seront-elles réalisées ?

REPONSE

1. Plan précarité du CCER

Le plan précarité du CCER est en cours d'implémentation. Il est composé des quatre volets suivants :

(1) Augmentation de la rémunération des doctorant-es 4DOC-R

Depuis le 1^{er} août 2024, la rémunération de référence des doctorant-es de recherche (4DOC-R) est celle d'un-e assistant-e classe 8 à un taux de 75%. Au niveau des ressources humaines, ce volet 1 est totalement déployé. L'ensemble des contrats et avenants ont été modifiés pour les assistant-es et les CANDOCS (FNS).

JUIN À AOÛT 2024



(2) Augmentation du taux minimal du temps protégé pour la recherche

Le plan précarité du CCER établi comme 2^{ème} mesure prioritaire l'augmentation du taux minimal du temps protégé dédié à la recherche de 40% à 50% pour les assistant-es. Cette mesure implique une augmentation de l'effectif des assistant-es en deux étapes (1^{er} août 2025 ; 1^{er} août 2026) pour compenser les heures d'enseignement et d'encadrement. Un taux minimal de 50% sera en sus introduit dans la prochaine réforme du règlement du personnel de l'Université.

(3) Amélioration des conditions contractuelles du CCER senior

Le 3^{ème} volet du plan précarité du CCER prévoit des mesures d'amélioration des conditions contractuelles en faveur des membres du CCER senior qui sont en situation de précarité. Les mesures en faveur des membres du CCER senior sont l'objet d'une réflexion à mener pour un implantation progressive dès 2026.

(4) Soutien au développement des carrières au sein de l'Université

Les mesures soutenant le développement des carrières sont à définir. Le montant à disposition dépendra de l'enveloppe affectée au volet 3. Elles pourraient concerner notamment les mesures soutenant la transition professionnelle hors académie, qui ont commencé dès 2024 (accompagnement dans l'élaboration d'un projet professionnel pour le titulaire d'un doctorat, soutien aux stages en entreprises). Une entrée en vigueur n'est pas prévue le cas échéant avant 2026.

2. Financement fédéral : PgB relève scientifique

Un projet dans le cadre du PgB « Promotion de la relève scientifique » a été déposé par l'UNIGE auprès de swissuniversities le 17 octobre 2024.

Un groupe de travail piloté par le vice-Recteur Edouard GENTAZ a travaillé sur un projet de plan d'action en complément des mesures qui ont été mises en œuvre à l'UNIGE depuis 2022 pour soutenir la relève ainsi que des mesures qui sont en train d'être mises en œuvre ou qui vont l'être dans le cadre du Plan précarité du CCER. Les financements fédéraux ne sont pas encore assurés.

Le plan d'action est structuré autour de quatre axes:

- (1) l'élaboration d'un recueil de bonnes pratiques concernant l'encadrement, les conditions de travail et d'emploi de la relève au sein des facultés et de manière générale à l'Université, ainsi que l'élaboration d'un plan de relève co-construit par faculté ;
- (2) la création d'un catalogue de ressources pour postdocs (information et réflexion en matière de carrières, ateliers, formations spécifiques, sensibilisation au monde extra-académique, possibilités de stages, mentorat, conseil en orientation professionnelle, réseautage, rencontres postdocs etc.) ;
- (3) l'élaboration d'un projet professionnel individuel et collaboratif destiné aux facultés et postdocs : « Passeport relève » dès le début du parcours postdoctoral
- (4) la mise sur pied du « Swiss postdoc network » avec notamment les Universités de Lausanne, de Fribourg et de Bâle, afin d'échanger sur les stratégies de relève et de mutualiser les ressources (ateliers, programmes de mentorat, etc.) développées dans le cadre du PgB. A cette réflexion participe également ***actionuni le corps intermédiaire académique suisse*** (association faîtière des associations du corps intermédiaire des universités et EPF en Suisse)

L'enveloppe de départ prévue était de 1,3 mio pour 4 ans. Suite à la publication du rapport Gaillard (4 septembre 2024), comprenant des propositions de mesures d'économies concernant notamment le domaine FRI et les PgBs, la Confédération ne peut s'engager que sur un financement des PgB pour une année (2025), sans plus de précision à ce stade.

Au vu des délais très serrés, il a été prévu de consulter les parties prenantes dans la phase suivante du projet, c'est-à-dire après la soumission du projet général à swissuniversities, afin de co-construire et affiner les mesures à mettre en place, ce sous réserve d'un échange qui est intervenu avec les représentant-es du CCER dans le cadre de la Commission du personnel.



Genève, le 15 juillet 2024

Concerne : Question au rectorat de Clara Berrada, Romain Paumenil, Nicolaï Servais, Elisabetta Marchesini, Kinda Amoune, Noémi Ott et Guillermo Escribano représentantes et représentants du corps des étudiantes et étudiants.

Question au rectorat concernant le Centre Universitaire d'Informatique (CUI)

QUESTION

Le Centre Universitaire d'Informatique (CUI) est une Unité d'Enseignement et de Recherche (UER) dans lequel étudient plus de 200 étudiant.e.x.s¹. Ce Centre est aujourd'hui dirigé par le rectorat et ses facultés membres². Les facultés membres du CUI détiennent aujourd'hui toutes les ressources du Centre ce qui signifie que le centre est dépendant de ses facultés membres, qui peuvent décider d'allouer (ou pas) au CUI son budget annuel.

La situation actuelle prive le CUI d'une autonomie nécessaire au bon déroulement des études des étudiant.e.x.s du Centre. En effet, elle crée une dépendance et une forme d'instabilité au sein du CUI qui mettent en péril la continuité et la qualité des programmes d'études des étudiant.e.x.s concerné.e.x.s.

Le 16 avril 2024³, soit deux semaines après son entrée en fonction, le rectorat a communiqué à la communauté universitaire les trois axes sur lesquels il se concentrera durant son mandat. En plus de ces trois axes, le rectorat a rappelé l'importance de l'intelligence artificielle (IA) dans notre société et au sein de l'UniGE. De plus, l'ancien rectorat et le rectorat actuel ont tous deux mis l'accent sur l'importance du numérique au sein de l'université. Le numérique est un domaine d'expertise nécessaire à tous les autres domaines scientifiques et le CUI est un acteur important dans la recherche et la formation autour du numérique et de l'IA. En effet, le CUI offre une approche multidisciplinaire de l'informatique, analysant tous les aspects importants à la création de systèmes et services numériques favorisant une transition numérique efficace, éthique et durable pour toutes et tous. Le CUI s'inscrit entièrement dans ce qu'aspire notre université, soit une excellence académique et démocratique.

Or, malgré l'importance du CUI au sein de l'alma mater, cela fait de nombreuses années que l'université néglige son importance et que la situation se détériore pour ses étudiant.e.x.s. En effet, lors de l'Assemblée Participative du 7 mai 2024, il a été confirmé aux étudiant.e.x.s du Centre que ce dernier n'avait pas les ressources pour dispenser les cours obligatoires du Bachelor et Master et ce dès la rentrée prochaine. Cette situation n'est pas nouvelle, depuis 2015 cinq professeur.e.x.s du CUI ont pris leur retraite sans qu'ils soient remplacé.e.x.s. Cela a provoqué une baisse de qualité dans les cours des étudiant.e.x.s du Centre.

Les étudiant.e.x.s du CUI, accablé.e.x.s par la situation, ont donc rédigé une pétition à l'attention du rectorat pour éviter que le Centre ne ferme, assurer la fin de leurs études et demander une plus grande indépendance du CUI⁴.

¹ https://www.unige.ch/stat/download_file/view/367/255, consulté le 17 juin 2024.

² Soit la Faculté de médecine, la Faculté des sciences, la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation, la Faculté des lettres, la Faculté des sciences de la société et la Faculté d'économie et de management.

³ <https://www.unige.ch/medias/2024-2/les-axes-forts-du-nouveau-rectorat-de-lunige>, consulté le 17 juin 2024.

⁴ https://www.petitionenligne.net/petition_pour_sauver_le_cui, consulté le 17 juin 2024.

Cette situation nous inquiète. Il est essentiel pour des étudiant.e.x.s d'avoir une stabilité au cours de leurs études et de pouvoir les terminer sans encombre.

Pour toutes ces raisons, le corps étudiant de l'assemblée universitaire souhaite savoir :

- Si le rectorat peut assurer aux étudiant.e.x.s du CUI une continuité dans leurs études et ce afin que tou.te.x.s les étudiant.e.x.s puissent terminer l'entièreté de leur cursus au sein de l'UniGE et ce sans devoir subir d'inégalité par rapport aux autres étudiant.e.x.s ? Si le rectorat peut assurer cette continuité, comment peut-il l'assurer ?
- Pourquoi le CUI n'est pas déjà à l'heure actuelle indépendant des décisions budgétaires de ses facultés membres ? Pourrait-il le devenir ?
- Comment le rectorat peut assurer une pérennité au CUI, sachant que le but du CUI s'inscrit pleinement dans sa stratégie 2024-2028 ?

REPONSE

1. **Si le rectorat peut assurer aux étudiant.e.x.s du CUI une continuité dans leurs études et ce afin que tou.te.x.s les étudiant.e.x.s puissent terminer l'entièreté de leur cursus au sein de l'UniGE et ce sans devoir subir d'inégalité par rapport aux autres étudiant.e.x.s ? Si le rectorat peut assurer cette continuité, comment peut-il l'assurer ?**

Le rectorat a été alerté par la direction du programme de BA et MA SISS des difficultés à garantir certains enseignements causés par le départ à la retraite d'un professeur de la GSEM. Il a immédiatement pris contact avec la faculté concernée afin que des solutions soient trouvées pour garantir la rentrée 2024 ainsi que la suite du programme. Le 19 juin dernier, une solution a été validée pour assurer l'année académique 2024-2025. Les discussions vont se poursuivre pour le plus long terme.

2. **Pourquoi le CUI n'est pas déjà à l'heure actuelle indépendant des décisions budgétaires de ses facultés membres ? Pourrait-il le devenir ?**

Le CUI, comme tous les centres interfacultaires, fonctionne sur la base de ressources qui lui sont attribuées par le rectorat et par les facultés partenaires. Pour les professeurs, à l'exception de ceux dont les postes figurent au budget du CUI, une convention de prestations doit préciser les contributions en matière d'enseignement et de recherche qui sont prestées au CUI par la faculté. Le CUI ne pourra donc pas devenir indépendant des décisions budgétaires de ses facultés membres.

3. **Comment le rectorat peut assurer une pérennité au CUI, sachant que le but du CUI s'inscrit pleinement dans sa stratégie 2024-2028 ?**

Dans le but, salué par le Collège du CUI, de tirer un bilan des années passées et de se projeter vers le futur dans le contexte de la stratégie numérique du rectorat et de l'évolution de la société et des Facultés face au numérique, le rectorat a pris la décision de lancer d'ici à la fin 2024 un processus d'évaluation du CUI (la dernière évaluation datant de 2005) avec expert-e-s. L'ensemble de la communauté du CUI sera impliqué dans ce processus aussi bien dans l'élaboration des documents de base de l'évaluation que dans les auditions qui seront réalisées par les expert-e-s.



Genève, le 13 mai 2024

Concerne : Question au rectorat de Fanny Cuman, Corine Frischknecht, Sophie Michelet, représentantes du personnel administratif et technique, d'Alessio Giarrizzo, Stéphanie Girardclos, Thierry Mathieu, représentant-es du corps des collaborateurs et des collaboratrices de l'enseignement et de la recherche et de Mathilde Bourrier, Mathieu Caesar, Valérie Dullion, Alexandre Flückiger, Christophe Lovis, Aurélien Roux, représentant-es du corps professoral à l'Assemblée de l'Université.

Question au rectorat concernant les systèmes d'information de l'Université

QUESTION

Constat

Beaucoup d'efforts et de ressources ont été investis dans la transformation numérique des services d'information (SI-finances, SI-RH, SI-Achats, SI-Etudiants, support-SI, etc.) de l'Université. Cependant, depuis quelques mois, la migration de certains de ces services sur de nouvelles plateformes, à priori plus performantes et permettant un meilleur suivi, subissent des retards de mise en service provoquant des désagréments certains aux utilisateurs-trices et dont la qualité des documents produits, ainsi que la nomenclature utilisée pour les portails ne correspondent pas aux besoins des usagers et ne sont pas respectueux de l'environnement (production accrue d'envoi de courriers électroniques et augmentation de l'empreinte carbone due au stockage des données). Nous remarquons également des dégâts d'image pour l'Université de Genève ou ses membres à la suite des retards de paiement causés par les difficultés d'implémentation du nouveau système financier.

D'autre part, les choix effectués réduisent la diversité des solutions, qui permettait de tenir compte de situations spécifiques, complexifie l'utilisation des outils augmentant ainsi le temps passé au traitement des dossiers, mais tout en réduisant, paradoxalement, les informations utiles à l'utilisateur-trice. Bien que dans certains cas (SI-Achats (PUMA)), des consultations du personnel utilisateur aient été conduites, la version actuelle des solutions électroniques implémentées semble très éloignée de celle qui a pu être testée par les utilisateurs-trices, et beaucoup moins fonctionnelle.

Considérant ce qui précède, les représentant-es de l'Assemblée souhaiteraient connaître les informations suivantes :

1. Quelle est la vision à long terme de l'ensemble des systèmes d'information (finances, achats, étudiants, RH) au sein de l'Université ?
2. Quel a été le coût financier, le temps nécessaire et la/les société(s) impliquée(s) pour développer les nouvelles plateformes SI-achat (PUMA) et SI-finances, en particulier ?
3. Quand le SI-finances sera-t-il pleinement opérationnel ? Quelles sont les solutions mises en œuvre pour y arriver le plus rapidement possible ?
4. Qui assure la mise à jour des différents systèmes d'information (SI-Achat, portail candidatures étudiantes, SI-finances, SI-RH) et leur suivi à long terme ?

5. Quels sont les dispositifs envisagés par l'Université pour évaluer les performances passées et la gestion de projet, et tirer des enseignements des erreurs afin d'éviter leur répétition, notamment en perspective du déploiement du SI-RH en 2025 ?
6. Quels sont les systèmes qui ont été migrés sur le cloud, en plus de la plateforme digitale de support informatique « Digital Workplace » et de SI-Finances ?
7. Où et comment sont stockées les données des différents services d'information de l'Université ? Et quelles mesures l'Université de Genève prend-t-elle pour réduire l'empreinte carbone du stockage des données numériques ?
8. D'autre part, les systèmes d'information étant maintenant plus interconnectés et dématérialisés, quels sont les garde-fous mis en place pour assurer :
 - a) la protection contre les cyberattaques ?
 - b) la protection des données individuelles (étudiant-es et personnel de l'Université) ?
 - c) la continuité du service (business continuity) en cas de défaillance technique d'un ou de plusieurs de ces systèmes (redondance) ?

REPONSE

- 1. Quelle est la vision à long terme de l'ensemble des systèmes d'information (finances, achats, étudiants, RH) au sein de l'Université ?**

Notre objectif est de disposer de systèmes pérennes, interopérables et favorisant les bonnes pratiques ainsi que l'efficience opérationnelle. En dehors de ce qui relève des deux missions principales de l'Université que sont l'enseignement et la recherche, nous privilégierons les solutions standard du marché.

- 2. Quel a été le coût financier, le temps nécessaire et la/les société(s) impliquée(s) pour développer les nouvelles plateformes SI-achat (PUMA) et SI-finances, en particulier ?**

L'entier du programme eAdmin est devisé à 12,9 millions de francs et est financé par les ressources de l'Université. Le choix des solutions, comme celui des intégrateurs par exemple, a fait l'objet d'appels d'offres qui ont été adjugés selon les règles des marchés publics. SAP est d'ailleurs l'un des acteurs majeurs du secteur.

- 3. Quand le SI-finances sera-t-il pleinement opérationnel ? Quelles sont les solutions mises en œuvre pour y arriver le plus rapidement possible ?**

Le SI Finances est opérationnel pour la majorité de ses fonctionnalités (comptabilité, paie, élaboration budgétaire, reporting budgétaire). Des fonctionnalités additionnelles seront mises en service progressivement. La priorité actuelle porte sur les reporting budgétaires « projet » et « trésorerie », ainsi que sur l'émission des rapports financiers à l'intention des bailleurs de l'Université (dont par exemple le FNS). Certaines fonctionnalités ne seront disponibles qu'une fois le SI-RH en production.

Après un ralentissement au moment de la mise en service du SI-finances, divers ajustements ont été réalisés et le flux normal du traitement des demandes a pu reprendre. Un renforcement temporaire des équipes (4 postes) a été mis en place pour résorber les retards de traitement accumulés en début d'exploitation. Ce renforcement sera revu à la hausse s'il s'avère que cela est nécessaire pour atteindre notre objectif de stabilisation qui est mi-juin. Enfin, des adaptations des SI PUMA et Finances visant à fluidifier le processus achat (de la demande jusqu'au paiement de la facture) seront mises en place.

4. Qui assure la mise à jour des différents systèmes d'information (SI-Achat, portail candidatures étudiantes, SI-finances, SI-RH) et leur suivi à long terme ?

Pour ce qui concerne les systèmes e-Administration, le fonctionnement habituel de prise en charge conjointe par la DiSTIC et les métiers, avec l'appui de sociétés externes pour les expertises techniques non maîtrisées à l'interne, est de mise. Les systèmes Cloud, qui comportent des mises à jour régulières, requièrent par ailleurs moins d'interventions de la DiSTIC.

Pour ce qui est du portail « candidatures étudiantes », qui relève du programme eCampus et non de eAdministration, la maintenance sera internalisée au sein de la DiSTIC par des personnes ayant participé aux développements.

5. Quels sont les dispositifs envisagés par l'Université pour évaluer les performances passées et la gestion de projet, et tirer des enseignements des erreurs afin d'éviter leur répétition, notamment en perspective du déploiement du SI-RH en 2025 ?

Un bilan de la mise en production des systèmes actuels est en cours. Ses conclusions devraient être rendues avant cet été. Elles mettront en évidence les bonnes expériences, les difficultés techniques rencontrées, les décisions inopportunnes. Le projet SI-RH pourra ainsi capitaliser sur celui-ci.

6. Quels sont les systèmes qui ont été migrés sur le cloud, en plus de la plateforme digitale de support informatique « Digital Workplace » et de SI-Finances ?

Au sein du programme eAdmin, les nouveaux systèmes sur le cloud sont SAP Ariba pour les achats et SAP Analytics Cloud pour le pilotage et le reporting des budgets. La gestion des candidatures (issue du programme eCampus) est également disponible sur le cloud.

7. Où et comment sont stockées les données des différents services d'information de l'Université ? Et quelles mesures l'Université de Genève prend-t-elle pour réduire l'empreinte carbone du stockage des données numériques ?

Dans le but de s'assurer notamment des aspects de conformité, et ce en fonction des possibilités offertes par les fournisseurs, la localisation du stockage des données fait l'objet d'un dossier soumis au Data Protection Officer (DPO) pour chacun des nouveaux projets.

La question de l'empreinte carbone en lien avec le stockage est complexe à aborder en quelques lignes. La Direction des Systèmes d'Information y est sensibilisée et considère qu'un stockage au sein de larges centres de calculs optimisés peut s'avérer intéressant sur le plan de la responsabilité climatique, par exemple. Par ailleurs, un plan d'action sobriété numérique visant à sensibiliser notre communauté est mis en place par l'équipe durabilité et l'équipe transformation du Rectorat. Dans un premier temps ce plan se concentre sur la partie « matérielle » de notre empreinte, celle-ci étant la plus émettrice en CO₂ par le biais de l'énergie grise liée à la construction des équipements. L'usage n'intervient que dans une part plus faible. Alors qu'il est important d'interroger nos pratiques, des projets d'optimisation sont réalisés pour les infrastructures dont nous sommes pleinement en responsabilité, par exemple : la chaleur émise par les serveurs de Dufour est récupérée pour participer au chauffage du bâtiment.

8. D'autre part, les systèmes d'information étant maintenant plus interconnectés et dématérialisés, quels sont les garde-fous mis en place pour assurer :

- a. la protection contre les cyberattaques ?
- b. la protection des données individuelles (étudiant-es et personnel de l'Université) ?
- c. la continuité du service (business continuity) en cas de défaillance technique d'un ou de plusieurs de ces systèmes (redondance) ?

Les systèmes hébergés sur le Cloud suivent tous une procédure d'évaluation stricte impliquant le Bureau du Data protection Officer (DPO) et validée par le Rectorat.

- a.** Parmi les mesures mises en place, citons en particulier l'existence d'une plateforme SOC (*Security Operations Center*) qui est opérée avec un partenaire reconnu dans le domaine.
- b.** Les données traitées par chaque système d'information ont été classifiées afin d'identifier celles jugées comme « personnelles » ou « personnelles sensibles ».

Dans le cadre du programme e-administration, les données personnelles qualifiées de sensibles sont (ou seront) uniquement stockées sur des systèmes hébergés par l'UNIGE. Concernant les données personnelles stockées sur des systèmes Cloud, des niveaux de protection minimum ont été fixés tant sur le plan technique que contractuel. On peut par exemple citer le chiffrement des données de bout en bout, la journalisation des accès aux données, l'obligation du prestataire de se conformer à des standards de protection des données, la localisation de l'hébergement, l'engagement des sous-traitants à respecter un « data protection agreement » et un for juridique des contrats en Suisse.

Dans le cadre du projet eCampus, relatif aux étudiants et étudiantes, le même type de mesure contractuelles ont été mises en place : localisation de l'hébergement, for juridique en Suisse, mécanisme de « customer lockbox » limitant l'accès du fournisseur aux données. Ces mesures ont été complétées par des mesures techniques : chiffrement des données à l'aide de nos propres clés, log systématique des accès aux données, suppression des données/documents lorsqu'un certain délai est atteint. Le projet se déroulant en plusieurs étapes, lorsque nous sommes amenés à traiter de nouveaux types de données, nous veillons à associer Data Protection Officer (DPO) et Responsable de la Sécurité du Système d'Information (RSSI).

- c.** La continuité de service est garantie par une redondance de nos systèmes *on-premise* et via l'existence de SLA (*Service Level Agreement*) pour nos systèmes Cloud (autour de 99% de disponibilité garantie).